

#### 4 GARANTIE

##### CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE :

COOPER SÉCURITÉ SAS garantit le bon fonctionnement des blocs pendant une durée de 2 ans aux conditions générales ci-dessous (la date de fabrication faisant foi).

- 1 - Garantie totale pièces et main d'oeuvre, à l'exception des LAMPES et FUSIBLES.
- 2 - Tout bloc défectueux sera retourné franco de port à COOPER SÉCURITÉ SAS - ZAC de la Gravière, 63200 RIOM. Les blocs remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

##### LA GARANTIE EST NULLE :

- 1 - En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SÉCURITÉ SAS
- 2 - Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.

#### 5 FONCTIONNEMENT

##### SIMULATION D'UNE COUPURE DE L'ALIMENTATION NORMALE :

Cette simulation peut s'effectuer à l'aide de la télécommande en basculant l'interrupteur sur « ALLUMAGE » pendant au minimum 3 secondes. Les lampes de secours doivent alors s'allumer. Le bloc repassera automatiquement à l'état de veille dès le relâchement de l'interrupteur de télécommande ou au bout d'une heure. Dans ce dernier cas, il est possible de repasser le bloc à l'état de veille en appuyant sur « EXTINCTION ».

##### MISE À L'ÉTAT DE REPOS :

Afin de préserver les fonctionnalités du bloc dès le retour de l'alimentation en cas de coupure volontaire prolongée du secteur (plus de 10 minutes), il est recommandé de mettre l'installation à l'état de repos, à l'aide de la télécommande :

- Après la coupure de l'alimentation, basculer l'interrupteur de la télécommande sur « EXTINCTION » pour mettre les blocs à l'état de repos.
- L'état de veille sera automatiquement restauré dès la réapparition du secteur.

#### 6 CARACTERISTIQUES

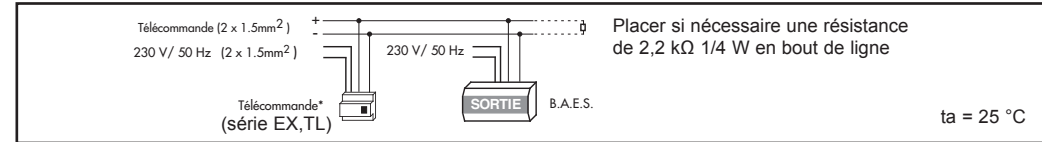
Références	Code	Numéro Homolog.	Tension assignée	Classe électrique	Flux assigné B.A.E.S. (lm)	Durée assignée B.A.E.S. (h)	Flux à 5 minutes (lm)	Type (PNP/Incan/ B.A.E.S. + B.A.E.H.)	IP	IK	Normes de référence	Tenu au feu	Accus NiCd autorisés	Témoin de veille	Lampe secours
STD 400 ES	10219	T06032	230V / 50-60Hz	2	360	1	400	NP	66	07	NFC71801 (B.A.E.S.) NFC71805 (B.A.E.H.) NFC71820 (SATI)	Fil Incandescent à 850 °C 4 x 12 V / 4 Ah SAFVINTDH U CLG Réf: 792300	RONDA 4 Ah - FRE D4000 BST 4 Ah - D-D4000BT*1	2 LED VERTES 3,6V 20mA	Tube 9 W - culot ZG7

## NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN

### Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité

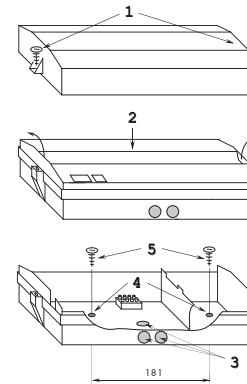
### Série STD Fluorescent en Boîtier F

#### 1 SCHÉMA DE BRANCHEMENT



#### 2 FIXATION ET RACCORDEMENT

##### VERSION ES



- Retirer le capot après avoir desserré les 2 vis « imperdables ».
  - Débrocher le réflecteur 2 en écartant légèrement les extrémités du bloc.
  - Défoncer l'arrivée de câble 3 souhaitée, à l'aide d'un tournevis, puis installer le ou les presse-étoupe(s).
  - Vérifier la présence des rondelles "fibre" 4.
  - Fixer le fond à l'aide de vis Ø 5 mm appropriées 5 (non livrées).
- Nota : Dans le cas d'une installation en extérieur ou dans un local très humide, il est recommandé d'installer l'appareil presse-étoupe vers le bas.  
- Il est possible de monter un presse-étoupe supplémentaire (non livré) identique à celui fourni.

#### 3 ENTRETIEN

L'ensemble de l'installation d'Éclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité. Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous conseillons :

- Le remplacement des tubes fluorescents (sur les blocs permanents) au moins 1 fois par an.
- Le nettoyage régulier de la vasque et du réflecteur.

Dans le cas où l'autonomie du bloc ne satisfait pas à la durée assignée de fonctionnement (1 heure pour les B.A.E.S. ou 6 heures pour les B.A.E.H.), les accumulateurs doivent être impérativement remplacés par une personne qualifiée.

En cas de remplacement, les caractéristiques des lampes et accumulateurs spécifiées doivent être scrupuleusement respectées.



**Attention :** "Selon le décret n°99-374 du 12 mai 1999 les accumulateurs au Cadmium-Nickel (ou au plomb) qui équipent ces produits peuvent être nocifs pour l'environnement".